

Procès-verbal du conseil municipal du 17 décembre 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le dix-sept décembre à 18h30

Le Conseil Municipal, de la commune de FRETERIVE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle Champlan sous la présidence de Mme BUEVOZ Eve, Maire.

PRESENTS : BUEVOZ Eve - CARLE Patrick - BUEVOZ Guy - DECOMBLE Aurore - MONIN Eric - COLLIN Matthieu - TUAL Hélène - PAJEAN Baptiste - GRISARD Benoît - VACHET Nadine

ABSENTS EXCUSES : BRAEMS Patrice - NEPOTE-VESINO Anne-Sophie – DI MASULLO Vincenza

ABSENT : AZNAG Rachid

Elue secrétaire : Aurore DECOMBLE

Le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 19 novembre est approuvé à l'unanimité.

Le Conseil peut procéder à l'examen des points inscrits à l'ordre du jour :

☞ **51-2024 – Syndicat des eaux de chamoux - Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable 2023 - Rapporteur** : Eve Buevoz

Mme le Maire présente le rapport annuel de 2023. M. Eric Monin apporte des précisions sur la hausse des tarifs et sur les travaux prévus pour 2025. Le conseil PREND ACTE de la transmission de ce rapport. Il sera disponible sur le site internet.

☞ **52-2024 – Ancienne carrière du Ruppé, Projet photovoltaïque - Bail emphytéotique - Rapporteur** : Eric Monin

Mr Eric Monin rappelle que, la société Enercoop Auvergne-Rhône-Alpes Production, dont le siège social est situé à Grenoble, pour les besoins de son projet de construction et d'exploitation d'une centrale photovoltaïque souhaite bénéficier de droits sur la parcelle cadastrée section YV n°001 pour une superficie maximale de 14 000m².

Un bail emphytéotique sera signé avec la société, tel qu'encadré par les articles L.451-1 et suivant du code rural et de la pêche maritime, pour une durée initiale de 30 ans. Le conseil décide l'attribution à Enercoop de cette parcelle pour une superficie impactée maximale de 14 000m² sur les 20 000 m² de l'ancienne décharge et autorise Mme le Maire à signer la promesse unilatérale de bail emphytéotique.

☞ **Hangar technique, projet de panneaux photovoltaïque, demande de subvention au titre de la DETR 2025**

Mr Eric Monin précise qu'il serait préférable de s'orienter vers un projet d'autoconsommation collective puisque la production d'électricité sera supérieure aux besoins du hangar technique. Par conséquent Mme le Maire propose au conseil municipal de retirer ce point de l'ordre du jour, puisque ce projet ne pourra être éligible aux subventions DETR DSIL.

19h33 : Arrivée de Mme Vinvenza Di Masullo

☞ **53-2024 – Personnel communal, Tableau des emplois au 1er/12/2024- Rapporteur** : Eve Buevoz

Grade	Catégorie	Nbre postes	Statut	Temps de travail
Rédacteur ppal 1 ^{ère} classe	B	1	Titulaire	TC 35h
Technicien ppal 1 ^{ère} classe	B	1	Titulaire	TC 35h
Adjoint technique ppal 1 ^{ère} classe	C	1	Titulaire	TC 35h
Adjoint animation	C	1	Titulaire	TNC 27h
Adjoint animation	C	1	Titulaire	TNC 15h29
ATSEM ppal 1 ^{ère} classe	C	1	Titulaire	TC 35 h
Adjoint animation	C	1	CDD	TNC 12 h 31
Adjoint animation	C	1	CDD	TNC 7 h 09

☞ **54-2024 – Personnel communal, Modification des conditions d'adhésion au contrat d'assurance groupe pour la couverture des risques statutaires souscrit avec le groupement Relyens / CNP Assurances, pour l'année 2025 -**

Rapporteur : Eve Buevoz

Vu la délibération du CDG 73 en date du 27/11/2024, autorisant le Président à signer l'avenant n°3 au marché d'assurance groupe pour la couverture des risques statutaires,

Le conseil approuve la modification, pour l'année 2025, des conditions d'adhésion au contrat groupe de couverture des risques statutaires mis en place par le CDG 73 avec le groupement Relyens / CNP, selon les caractéristiques suivantes :

* **Risques garantis** : décès, accidents de service, maladies imputables au service (*y compris le temps partiel thérapeutique*), congés de longue maladie, longue durée (*y compris le temps partiel thérapeutique*), maternité, paternité, adoption, incapacité (maladie ordinaire, temps partiel thérapeutique, disponibilité d'office, invalidité temporaire).

🔗 **55-2024 – Budget communal 2025, vote du quart des investissements**

Rapporteur : Eve Buevoz

Vu le CGCT permettant jusqu'à l'adoption du budget, sur autorisation de l'organe délibérant, d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. Le conseil autorise Mme le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses à venir dans la limite de **23 110€**.

🔗 **56 - 2024 – Budget communal, décision modificative n°3**

Rapporteur : Eve Buevoz

Le conseil approuve à l'unanimité les ajustements de crédits nécessaires à la réalisation de l'exercice.

🔗 **57 - 2024 – Personnel communal, Services périscolaires Ecole - CDD pour remplacements de deux agents**

Rapporteur : Eve Buevoz

À la suite de deux arrêts maladie en ce début d'année et afin de permettre le bon fonctionnement et la continuité des services, il est nécessaire de lancer un appel à candidatures. C'est pourquoi le conseil décide de créer deux postes répondant aux besoins de renfort à la fois pour le service garderie périscolaire et restaurant scolaire, et pour le poste d'Atsem en classe de maternelles, comme suit :

- CDD de 12h/hebdomadaire pour la période du 10 janvier au 7 février 2025
- CDD de 32h/ hebdomadaire pour la période du 13 janvier au 21 février 2025

Questions diverses :

- Le nouveau logo de la commune réalisé par M. **Bruno Rochelle**, Graphiste, a été validé.



L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h05

La secrétaire de séance,

Aurore Decomble

*Mme le Maire,
Eve Buevoz*

